

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 18 février 2019, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

6793, place Pascal-Gagnon

Permettre une marge avant de 2,96 m au lieu de 4,5 m.

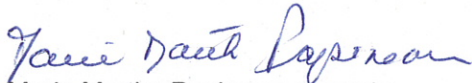
3285, boulevard Gouin

Permettre une marge avant de 1,99 m au lieu de 6 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 24 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement


Marie Marthe Papineau, avocate